



## PROCES-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 07 juillet 2022 à 17 h 00  
À la Salle polyvalente de Ménerbes

**MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 21**

**APRES LE POINT 6 :**

**MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22**

#### Présents :

**APT :** M. Frédéric SACCO, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**AURIBEAU :** M. Roland CICERO

**BONNIEUX :** M. Pascal RAGOT

**CASENEUVE :** M. Gilles RIPERT

**CERESTE :** M. Gérard BAUMEL

**GOULT :** M. Didier PERELLO

**LACOSTE :** M. Mathias HAUPTMANN

**LIoux :** M. Francis FARGE

**MENERBES :** M. Patrick MERLE

**ROUSSILLON :** Mme Gisèle BONNELLY

**RUSTREL :** M. Pierre TARTANSON

**SAIGNON :** M. Jean-Pierre HAUCOURT

**SAINT MARTIN DE CASTILLON :** Mme Charlotte CARBONNEL

**SAINT PANTALEON :** M. Luc MILLE

**SIVERGUES :** Mme Martine CALAS

**ST SATURNIN LES APT :** M. Christian BELLOT

**VIENS :** M. Frédéric ROUX

**VILLARS :** Mme Sylvie PEREIRA (arrivée après le point 6)

#### Absents-excuses :

**APT :** Mme Dominique SANTONI

**BUOUX :** Mme Amélie PESSEMESE

**GARGAS :** Mme Laurence LE ROY

**GIGNAC :** Mme Sylvie PASQUINI

**JOUCAS :** M. Lucien AUBERT

**MURS :** M. Christian MALBEC

#### Procurations de :

**CASTELLET-EN-LUBERON :** M. Roger ISNARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT

**LAGARDE D'APT :** Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

#### Étaient également présents :

**ASSOCIATION CŒURS 2 PARRAINS :** M. Gérard BOGAERT (Président)

**CCPAL :** Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistants de Direction)

## INTERVENTION

Présentation de l'association « Cœurs 2 Parrains » par son Président M. Gérard BOGAERT.

Cœurs 2 Parrains, association Loi 1901, met en œuvre des Parrainages de proximité pour les familles et leurs enfants les plus fragilisés par les événements de la vie : séparation, délaissement familial, deuil, violence conjugale, maladies graves, handicap, réfugiés politiques...

Leur démarche s'inscrit dans la durée et a pour objectif d'accompagner les élus dans leurs politiques sociales locales.

Leur projet est double :

- Recréer des liens entre les familles et leurs enfants et des Parrains/Marraines de relais ;
- Permettre aux jeunes d'accéder à la Culture pour leur préparer un meilleur avenir.

Site internet : <https://coeurs2parrains.fr>

Facebook.com/coeurs2parrains

YouTube : coeurs2parrains

Gérard BOGAERT indique que l'association œuvre pour l'accès à la culture des enfants les plus fragilisés en finançant par exemple des cours et instruments de musique, de poterie, de théâtre, l'entrée à des musées, à la patinoire, au cinéma...

Véronique ARNAUD-DELOY souhaite connaître l'âge des enfants parrainés.

Gérard BOGAERT indique que ces enfants du territoire ont entre 3 et 21 ans et qu'il peut s'agir aussi de pupilles de l'État.

Il précise que l'association est reconnue par le service départemental de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Charlotte CARBONNEL demande qui oriente ces enfants vers l'association.

Gérard BOGAERT répond que ces enfants peuvent être envoyés par l'ASE, les établissements scolaires, les médecins, les centres de loisirs, les clubs sportifs...

Christian BELLOT demande quels sont les moyens de financement de l'association.

Gérard BOGAERT indique que les financements proviennent de lui-même, du Département de Vaucluse, des sponsors, des dons et des cotisations.

Véronique ARNAUD-DELOY demande comment devenir des parrains / marraines.

Gérard BOGAERT explique qu'il faut prendre contact avec l'association et qu'une procédure se met en place (rencontre avec un référent de l'association, un psychologue...) jusqu'au parrainage.

Le Président demande si l'association travaille avec d'autres structures.

Gérard BOGAERT explique que l'antenne de l'association ouverte sur Apt depuis 1 an tient une permanence à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Il annonce que pour l'instant, aucun parrainage n'a été fait sur Apt. Il rajoute que l'association a besoin des acteurs économiques et politiques pour se faire connaître. Il caractérise ces acteurs d'ambassadeurs et se tient disponible pour faire des réunions d'information/de présentation. Il termine en remerciant l'assemblée.

Le Président remercie Gérard BOGAERT pour sa présentation.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 02 juin 2022.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1 – MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS DES DIFFERENTS BUDGETS

Le Président rappelle la délibération du 17 mars 2022 relative aux tableaux des effectifs 2022 des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL).

Il annonce la réussite de 2 agents à l'examen d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

Il mentionne les tableaux d'avancement de grade 2022 qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ainsi que la liste d'aptitude 2022 de promotion interne au grade de rédacteur.

Jean AILLAUD demande si l'ouverture des postes n'entraîne pas la fermeture des anciens postes.

Emmanuel BOHN précise qu'il s'agit dans cette délibération de transformation de postes et non d'ouverture de postes.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la modification des tableaux des effectifs des différents budgets à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 comme suit :

## **BUDGET PRINCIPAL :**

### **Transformation de postes :**

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste de rédacteur à temps complet,
- 1 poste d'agent de maitrise en 1 poste d'agent maitrise principal à temps complet.

## **BUDGET PETITE ENFANCE**

### **Transformation de postes :**

- 3 postes d'adjoint technique en 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint d'animation en 3 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à 80 %.

## **BUDGET DE L'EAU POTABLE**

### **Transformation de postes :**

- 1 poste d'agent de maitrise en 1 poste d'agent de maitrise principal à temps complet.

## **BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME**

### **Transformation de postes :**

- 3 postes d'adjoint administratif en 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **2 – PAE PERREAL - VENTE DU LOT N°6 A MESSIEURS JULIEN CHEYRIAS ET ANTHONY THAUDIERE**

Patrick MERLE rappelle :

- l'aménagement du Parc d'activité de Perréal (Argiles) situé Avenue des Argiles à Apt, comprenant 38 lots et implanté sur les parcelles cadastrées Section AE N°, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 151, 156, 275, 304, d'une contenance de 100 523 m<sup>2</sup>,
- le permis d'aménager accordé le 5 décembre 2012,
- la délibération du 28 janvier 2015 fixant le prix de vente au m<sup>2</sup> des lots viabilisés à 45 euros HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),
- le permis d'aménager modificatif accordé le 2 octobre 2015,
- la délibération du 21 septembre 2017 permettant la dénomination des voies nouvelles et la numérotation des 38 parcelles,
- l'avis du Domaine révisé du 12 février 2020 pour l'ensemble des lots qui confirme la valeur de chaque lot à 45 euros HT le m<sup>2</sup>.

Les travaux d'aménagement du Parc d'activités économiques de Perréal, chemin des Grandes terres à Apt ont été réceptionnés le 8 juillet 2015.

Monsieur Julien CHEYRIAS, représentant de la société JULIEN CHEYRIAS, a demandé d'acquérir le lot n°6, d'une superficie de 1 884 m<sup>2</sup>, pour y développer son activité de soutien aux cultures. Il s'engage à créer trois à cinq emplois sur le territoire, sur les trois années à venir.

Monsieur Anthony THAUDIERE, représentant de la société THAUDIERE CHARPENTE, a demandé d'acquérir le lot n°6, d'une superficie de 1 884 m<sup>2</sup>, pour y développer son activité de pose et de fabrication de charpentes et autres menuiseries. Il s'engage à créer quatre à six emplois sur le territoire, sur les trois années à venir.

Messieurs Julien CHEYRIAS et Anthony THAUDIERE, en date du 22 juin 2022, ont renouvelé par courrier leur intention ferme d'acquérir le lot n°6 sur le Parc d'activités économiques de Perréal.

Patrick MERLE précise que le lot n°6 est l'un des derniers lots à la vente sur cette zone d'activités.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la vente de la parcelle cadastrée n°415 (lot n°6) située sur le Parc d'activités économiques de Perréal (Apt) d'une superficie de 1 884 m<sup>2</sup> à Monsieur Julien CHEYRIAS, représentant de la société JULIEN CHEYRIAS et Monsieur Anthony THAUDIERE, représentant de la société THAUDIERE CHARPENTE, avec la faculté de se substituer à une société dans laquelle ils seront obligatoirement associés.

**Dit** que le montant de la vente est fixé à 45 euros HT le m<sup>2</sup> soit 84 780,00 euros HT hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur).

**Désigne** Maître ZEENDER, notaire à Aix-en-Provence et Maître GOSSEIN, notaire à Apt, pour rédiger l'acte.

**Mande** le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon aux fins de négocier, conclure, établir et signer les documents nécessaires à application de la présente décision.

**ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU**

**3 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE A APT - PHASE III**

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle :

- les statuts CCPAL, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Zone de loisirs du plan d'eau à Apt »,
- le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 entre la CCPAL, l'Etat et Enedis,
- la circulaire du Préfet du 19/11/2021 pour l'appel à projets au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de relance du Conseil Départemental « Plus en avant » 2020-2023 est destiné à soutenir la réalisation de projets d'investissements portés par les intercommunalités du Vaucluse et les Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont Ventoux.

La Vice-Présidente fait référence à la délibération en date du 3 février 2022 relative à l'approbation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention concernant la phase III des travaux de la Zone de Loisirs du Plan d'Eau de la Riaille à Apt.

L'arrêté de la Préfecture de Vaucluse en date du 20 mai 2022 porte attribution d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % au bénéfice de la CCPAL en vue de permettre la 3<sup>ème</sup> phase d'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'Eau de la Riaille à Apt.

La volonté de la CCPAL est de favoriser le potentiel touristique de la zone de loisirs du plan d'eau d'Apt, en développant les activités sportives, de loisirs et touristiques.

L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à 774 241.00 € HT soit : 929 089.20 € TTC.

La requalification de la Zone de Loisirs du Plan d'Eau de la Riaille à Apt entre dans le CRTE Axe 4.5 – Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

La Vice-Présidente, propose au Bureau de délibérer afin d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions auprès de l'état au titre de la DETR et du Département de Vaucluse au titre du plan de relance « Plus en Avant » 2020-2023 :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  |                                    |                                |  |              |
|---|------------------------------------|--------------------------------|--|--------------|
| Montant estimatif des dépenses HT   |                                    | Montant estimatif des recettes |  |              |
| Aménagement touristique de la Zone de Loisirs du Plan d'Eau de la Riaille | Travaux de voirie et parking :     | 273 515.00 €                   | État (DETR) : (40 % des dépenses plafonnées à 700 000 €)<br>Soit 36,2% | 280 000.00 € |
|   | Signalétique :                     | 1 200.00 €                     |  |              |
|   | Terrassement containers enterrés : | 25 000.00 €                    | Département de Vaucluse (Plus en avant) : 40%                          | 309 696.40 € |
| Extension paysagère du site :   | 62 300.00 €                        |                                |  |              |
| Aménagement aire de jeux :  | 32 000.00 €                        |                                |  |              |
|   | Terrassement toilettes publiques : | 6 666.00 €                     |  |              |
|   | Installation toilettes publiques : | 30 858.00 €                    |  |              |

|              |  |                         |                     |
|--------------|--|-------------------------|---------------------|
|              | Branchement des eaux usées : 1 500.00 €  | Autofinancement : 23,8% | 184 544.60 €        |
|              | Terrain de Beach : 100 700.00 €  |                         |                     |
|              | Eclairage public terrain : 35 000.00 €   |                         |                     |
|              | Terrassement d'un bâtiment (lieu de stockage, vestiaires, douches) : 20 000.00 € |                         |                     |
|              | Création d'un bâtiment (lieu de stockage, vestiaires douches) : 111 000.00 €     |                         |                     |
|              | Mobilier urbain : 4 124.00 €   |                         |                     |
|              | Réseaux de raccordement : 5 000.00 €   |                         |                     |
|              | Mission Maîtrise d'œuvre (8%) : 61 378.00 €                                      |                         |                     |
|              | Mission SPS : 4 000.00 €   |                         |                     |
| <b>TOTAL</b> | <b>774 241.00 €</b>  | <b>TOTAL</b>            | <b>774 241.00 €</b> |

Charlotte CARBONNEL demande quelle est la modification par rapport au plan de financement initialement voté.

Emmanuel BOHN indique que le premier plan de financement prévoyait un financement de l'État à hauteur de 350 000 € (50%). L'État ayant accordé seulement 280 000 €, le plan de financement a dû être modifié.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le nouveau plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

**Précise** que ce nouveau plan de financement annule et remplace celui approuvé par délibération N°B-2022 007 en date du 3 février 2022.

**Sollicite** une subvention de l'État au titre de la DETR pour un montant de 280 000.00 € (40% des dépenses plafonnées à 700 000.00 €).

**Sollicite** une subvention du Département de Vaucluse au titre du plan de relance « Plus en Avant » 2020-2023 pour un montant de 309 696.40 € à hauteur de 40%.

**Autorise** Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

## TOURISME

### 4 – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE PARCOURS HISTORIQUES AVEC MOBILIER URBAIN DANS LES VILLAGES DU LUBERON

Le Président rappelle la délibération en date du 25 février 2016 confirmant l'intérêt de la communauté de communes à s'engager dans la stratégie développée dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Espace valléen Luberon Lure » et approuvant le rôle du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) comme porteur de la candidature et chef de file dans l'animation et le suivi de ladite stratégie.

Il est rappelé que cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des programmes départementaux, régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif alpin, et plus précisément, de la Convention Triennale du Massif des Alpes CIMA : financement Etat-région, du programme Opérationnel Interrégional des Massifs des Alpes POIA : financement FEDER – Région, et de la politique Montagne de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Le Président mentionne la délibération du 7 avril 2022 portant sur la demande de subvention pour le développement de parcours historiques ainsi que l'appel à projets de l'Espace Valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification et de la valorisation touristique en toutes saisons, piloté par le Parc naturel régional du Luberon.

Le Conseil d'exploitation Tourisme intercommunal du 23 février 2022 est favorable à cette action.

L'action : « Développement de parcours historiques avec mobilier urbain dans les villages du Luberon » a été intégrée en Comité de pilotage du 10 mars 2022 au dispositif « Espace valléen 2021-2026 ».

Il s'agit :

- D'encourager la visite culturelle des villages toute l'année
- De développer et mettre en valeur les lieux d'intérêt historique
- De provoquer la déambulation et la construction de produits touristiques

- De diversifier l'offre touristique
- D'améliorer la qualité d'accueil du territoire en offrant aux publics des aménagements qui favorisent la rencontre et les échanges
- De renforcer l'identité du territoire.

Les dépenses prévisionnelles initialement prévues à 62 400 € sont réévaluées à 52 000 €.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour 2022 est le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL                 |                      |                                |                       |                 |
|--|----------------------|--------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Montant estimatif des dépenses HT                |                      | Montant estimatif des recettes |                       |                 |
| <b>Parcours Historiques avec mobilier urbain</b> | Création graphique : | 6 700 €                        | Région Sud (40%)      | 20 800 €        |
|  | Matériel :           | 45 300 €                       | FNADT (40%)           | 20 800 €        |
|  |                      |                                | Autofinancement (20%) | 10 400 €        |
| <b>TOTAL</b>                                     |                      | <b>52 000 €</b>                | <b>TOTAL</b>          | <b>52 000 €</b> |

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Espace Valléen auront un impact en termes de retombées touristiques et économiques sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Il y a un intérêt pour la Communauté de communes à avoir une vision globale sur les projets de développement touristique et durable mis en place sur le territoire du Pays d'Apt Luberon.

Pierre TARTANSON demande quel est le programme d'investissement.  
Emmanuel BOHN répond qu'il s'agit de mobilier urbain, de signalétique, de panneaux...

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

**Sollicite** les subventions publiques au taux maximum au titre du projet Espace Valléen 2021-2027.

**Dit** que les dépenses liées à cette opération sont inscrites au budget 2022 du Service tourisme intercommunal.

**Dit** que les communes concernées par le projet s'engagent à installer par leurs propres moyens le matériel sus nommé. Il leur incombe de mettre en place toutes les démarches d'autorisation d'installation préalables.

**S'engage** à financer l'opération et à prendre à charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où les subventions attribuées se révéleraient inférieures au montant sollicité et à informer le(s) service(s) instructeur(s) de toute modification des éléments ci-dessus.

**Autorise** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### 5 – CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2022 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON ET L'ASSOCIATION LE VELO-THEATRE

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération du bureau communautaire du 07 octobre 2021 approuvant la convention pluriannuelle 2021-2024 entre le Vélo-Théâtre, l'État, la Ville d'Apt et la CCPAL, et l'attribution d'un concours financier pour l'année 2021 par la CCPAL.

La CCPAL a pour compétence la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement culturel du territoire et peut soutenir des actions et projets de portée intercommunale dans le cadre de la politique culturelle définie.

Conformément à cette convention pluriannuelle et notamment à ses articles 5.3 et 5.5, la CCPAL apporte un soutien financier au Vélo-Théâtre, dont le montant et le versement sont déterminés dans le cadre d'une convention financière, étant précisé que cette subvention n'est acquise que sous réserve des capacités financières de la CCPAL et de l'inscription au budget annuel de la CCPAL, ainsi que du respect par l'association des obligations.

La convention financière proposée entre la CCPAL et le Vélo-Théâtre dans le cadre de son projet culturel 2022 précise notamment les objectifs et les engagements du Vélo-Théâtre, les conditions financières et de versement de la subvention.

Dans le cadre de cette convention, la CCPAL apporte une aide financière pour l'année 2022 au Vélo-Théâtre de 16 000 €, dont les conditions de versement sont fixées à l'article de 4 de cette convention.

À l'unanimité de la commission communautaire « Enseignement artistique, éducation et action culturelle » en date du 23 mai 2022, a émis un avis favorable pour l'attribution au Vélo-Théâtre d'une subvention de 13 000 € au titre de son projet culturel 2022.

La Commission d'Accessibilité des Services au Public, consultée par voie électronique le jeudi 23 juin 2022, a donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention 2022 pour le Vélo-Théâtre de 3 000 € au titre de son projet 2022 au service de la Petite Enfance.

Véronique ARNAUD-DELOY précise que le Vélo-Théâtre intervient dans les crèches d'où la participation financière à hauteur de 3 000 € au titre de son action au service de la Petite Enfance. Elle rajoute que cette délibération est présentée chaque année au conseil communautaire.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la convention financière pour l'année 2022 entre la CCPAL et le Vélo-Théâtre, pour la réalisation de son projet culturel 2022, telle que présentée en annexe.

**Approuve** la participation financière de 16 000 € de la CCPAL pour l'exercice 2022 à l'Association du Vélo-Théâtre, dont 13 000 € au titre de l'action culturelle 2022 et 3 000 € au titre de son action au service de la Petite Enfance et dont les conditions de versement sont fixées à l'article de 4 de cette convention.

**Dit** que la somme de 13 000 € est inscrite au budget général de fonctionnement CCPAL 2022 – Conservatoire – Culture et que la somme de 3 000 € est inscrite au budget fonctionnement Petite Enfance 2022.

**Autorise** le Président à signer ladite convention et tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

**6 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE AUX BOULEVARDS ELZEAR PIN ET MARECHAL JOFFRE SUR LA COMMUNE D'APT**

Le Président rappelle la délibération en date du 13 janvier 2022 relative à l'approbation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Boulevards Elzéar Pin et Maréchal Joffre à Apt, estimés à 757 383 € HT.

Il fait référence au plan de relance du Conseil Départemental « Plus en avant » 2020-2023 destiné à soutenir la réalisation de projets d'investissements portés par les intercommunalités du Vaucluse et les Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont Ventoux.

Il indique la possibilité de bénéficier de cette participation financière du Département de Vaucluse et propose de délibérer pour approuver le nouveau plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  |   |                                |  |
|---|---|--------------------------------|--|
| Montant estimatif des dépenses HT   |   | Montant estimatif des recettes |  |
| <b>Renouvellement du réseau d'eau potable Boulevards Elzéar Pin et Maréchal Joffre, Avenues Camille Pelletan et des Druides à Apt</b> | Mission de maîtrise d'œuvre :           | 14 600 €                       | Agence de l'eau RMC (entre 15% et 30%) |
|   | Diagnostic amiante :                    | 1 100 €                        |  |
|   | Eude géotechnique :                     | 3 730 €                        | Conseil Départemental 84 (40%)         |
|   | Travaux de renouvellement :             | 720 000 €                      |  |
|   | Mission SPS :                           | 2 000 €                        |  |
|   | Contrôle réception travaux :            | 2 100 €                        |  |
|   | Divers et imprévus (5% du sous-total) : | 37 176 €                       |  |
|   |   | entre 117 106 € et 234 212 €   |  |
|   |   | 312 282 €                      |  |

|              |                  |                                       |                                 |
|--------------|------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
|              |                  | Autofinancement<br>(entre 30% et 45%) | entre 234 212 €<br>et 351 318 € |
| <b>TOTAL</b> | <b>780 706 €</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>780 706 €</b>                |

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessus.

**Précise** que ce nouveau plan de financement annule et remplace celui approuvé par délibération N°B-2022-001 en date du 13 janvier 2022.

**Autorise** le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

### **7 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE CASENEUVE**

Le Président rappelle la délibération en date du 02 juin 2022 relative à l'approbation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les travaux de réhabilitation et de sécurisation des captages d'eau potable sur la commune de Caseneuve, estimés à 183 645 € HT.

Il mentionne à nouveau le plan de relance du Conseil Départemental « Plus en avant » 2020-2023 et la possibilité de bénéficier de cette participation financière du Département de Vaucluse.

Il propose de délibérer pour approuver le nouveau plan de financement suivant :

| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>                      |   |  |                                |                  |
|--|---|--|--------------------------------|------------------|
| <b>Montant estimatif des dépenses HT</b>                     |   | <b>Montant estimatif des recettes HT</b> |                                |                  |
| <b>Réhabilitation des captages d'eau potable à Caseneuve</b> | Mission de maîtrise d'œuvre :           | 9 900 €                                  | Agence de l'eau RMC (50%)      | 91 822.50 €      |
|  | Travaux de renouvellement :             | 165 000 €                                | Conseil Départemental 84 (21%) | 38 304.00 €      |
|  | Divers et imprévus (5% du sous-total) : | 8 745 €                                  | Autofinancement (29%)          | 53 518.50 €      |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>183 645 €</b>                         | <b>TOTAL</b>                   | <b>183 645 €</b> |

Le Président annonce que ces captages d'eau potable, pollués aux nitrates, font partie des 500 captages à préserver. Il explique que de l'eau de Banon y est ajoutée pour faire baisser le taux de nitrates dans l'eau.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessus.

**Précise** que ce nouveau plan de financement annule et remplace celui approuvé par délibération N°B-2022-31 en date du 02 juin 2022.

**Autorise** le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

### MUTUALISATION

Proposition de mutualisation de moyens humains : un agent pour la mobilisation et le montage des dossiers de subventions.

Il propose de refacturer aux communes le travail réalisé comme pour le service Urbanisme de la CCPAL. L'agent recruté pourrait être un chargé de mission pour 3 ans.

Charlotte CARBONNEL souligne la charge de travail importante de cet agent si ce dernier doit travailler sur toutes les demandes de l'intercommunalité et des communes.

Jean AILLAUD répond que le montage des dossiers resterait à la charge des communes ou des services de la CCPAL.

Le Président annonce qu'il s'agit ce soir d'une simple réflexion sans prise de décision.

Pascal RAGOT demande comment tarifier le travail de recherche des subventions. Il s'interroge sur la présence d'une personne ressource en interne.

Emmanuel BOHN indique qu'il n'y a pas de généraliste en interne sur les subventions mais des spécialistes dans leur domaine (la CAF pour le service Petite Enfance, l'Agence de l'eau RMC pour le service Eau et Assainissement...). Il souligne également la complexité de la recherche des Fonds Européens.

### PLH

Laurence LE ROY rappelle le mail envoyé aux communes par Célia DEFRANCE le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 (Cheffe de projet Aménagement du territoire à la CCPAL) concernant la carte de repérage des gisements fonciers et sites de projets ainsi que les tableaux d'estimation des objectifs de production de logements et d'estimation des potentiels de logements sur la base du repérage des gisements fonciers et sites de projets.

La Vice-Présidente demande aux élus de compléter, corriger et valider les éléments renseignés dans les pièces jointes de ce mail au plus tard début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,  
Gilles RIPERT

